

NC 19 : Norme comptable relative aux états financiers intermédiaires

Objectif

1. L'information périodique sur la situation et l'activité de l'entreprise au cours d'un exercice, revêt une importance primordiale aussi bien pour les investisseurs et les prêteurs que pour toute autre partie intéressée pour connaître la performance de l'entreprise au cours d'une période et sa capacité à générer des liquidités et à mobiliser des capitaux.
2. Les informations à communiquer périodiquement doivent être présentées sous forme d'états financiers intermédiaires et doivent couvrir des périodes inférieures à douze mois, durée usuelle d'un exercice comptable.
3. L'objectif de la présente norme est de prescrire le contenu minimum des états financiers intermédiaires ainsi que les méthodes de reconnaissance et de mesure suivies dans leur élaboration.

Champ d'application

4. La présente norme s'applique à toutes les entreprises qui publient des états financiers intermédiaires.

Elle ne porte pas sur les rapports financiers et les situations intermédiaires destinés à l'information interne au sein de l'entreprise.

Définitions

5. Dans la présente norme, les termes ci-après sont utilisés avec les significations suivantes :

Une période intermédiaire est une période inférieure à un exercice comptable de 12 mois.

Les états financiers intermédiaires signifient des états financiers tels que définis par le paragraphe 77 du cadre conceptuel de la comptabilité financière et les paragraphes 18 et suivants de la norme comptable générale NC 01, se rapportant à une période intermédiaire et arrêtés en conformité avec les dispositions de la présente norme.

Contenu des états financiers intermédiaires

6. Les états financiers intermédiaires doivent être établis selon les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des états financiers annuels. Toutefois, et pour favoriser l'élaboration des états financiers intermédiaires dans les meilleures conditions d'économie et de délai, il peut être admis que la mesure des éléments basés sur l'estimation soit faite selon des procédures simplifiées comparativement à celles qui sont requises pour l'élaboration des états financiers annuels.
7. Les états financiers intermédiaires comportent les mêmes éléments que les états financiers annuels (un bilan, un état de résultat, un état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers). Toutefois et au niveau des notes aux états financiers, les entreprises peuvent opter pour la présentation de seulement une sélection de ces notes.
8. L'utilisateur d'états financiers intermédiaires d'une entreprise a généralement accès à ses états financiers annuels les plus récents. Par conséquent, il peut ne pas être utile de fournir, au niveau des états financiers intermédiaires, des notes de mises à jour non significatives pour des informations ayant déjà été présentées dans les états financiers annuels précédemment publiés. Il serait par contre, beaucoup plus utile de présenter, à la fin d'une période intermédiaire, une information sur les événements et les transactions qui pourraient expliquer les variations significatives dans la situation financière et la performance de l'entreprise depuis la date d'arrêtés des derniers états financiers annuels.
9. L'information présentée dans les états financiers intermédiaires doit concerner la période allant du début de l'exercice en cours jusqu'à la date d'arrêtés de ces états ainsi que tout autre événement ou transaction significatifs aidant à la compréhension des données de la période intermédiaire en cours. L'entreprise doit inclure, au minimum, les informations

suivantes dans les notes aux états financiers intermédiaires, lorsqu'elles sont significatives et qu'elles n'apparaissent pas ailleurs dans ces états :

- a) la déclaration que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées ;
- b) des commentaires expliquant le caractère saisonnier ou cyclique des opérations effectuées durant la période intermédiaire ;
- c) la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie ;
- d) la nature et les montants des changements d'estimation des montants présentés dans les précédents états financiers intermédiaires de l'exercice en cours ou des changements d'estimation dans les montants présentés dans les états financiers annuels précédents, si ces changements ont un effet significatif sur la période intermédiaire en cours ;
- e) les émissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions ordinaires ;
- f) les dividendes payés (globalement ou par action) séparément pour les actions ordinaires et autres actions ;
- g) le revenu sectoriel et le résultat sectoriel ;
- h) les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire et qui n'ont pas été inclus dans les états financiers intermédiaires ;
- i) l'effet des changements dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité ;
- j) les changements dans les engagements hors bilan, depuis le dernier bilan annuel ; et
- k) les mouvements dans les capitaux propres conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la norme comptable générale NC 01.

Présentation des données comparatives

10. Les états financiers intermédiaires doivent inclure les données suivantes :

- a. le bilan arrêté à la fin de la période intermédiaire en cours, avec le bilan comparatif pour la même période de l'exercice précédent, ainsi que le bilan comparatif arrêté à la fin de l'exercice précédent ;
- b. les états de résultats pour la période intermédiaire en cours et cumulativement pour les périodes intermédiaires de l'exercice en cours allant du début de l'exercice jusqu'à la date d'arrêté intermédiaire, avec les états de résultats comparatifs pour des périodes intermédiaires (en cours et allant du début de l'exercice jusqu'à la date d'arrêté intermédiaire) de l'exercice précédent, ainsi que l'état de résultat comparatif arrêté à la fin de l'exercice précédent ;
- c. l'état de flux de trésorerie cumulatif pour l'exercice en cours, allant du début de l'exercice jusqu'à la date d'arrêté des états financiers intermédiaires, avec un état pour la même période de l'exercice précédent, ainsi que l'état de flux de trésorerie comparatif arrêté à la fin de l'exercice précédent.

Certains revenus comme les dividendes, les intérêts, les loyers, les royalties et autres sont généralement reçus d'une manière saisonnière ou cyclique. Pour certains d'entre eux, comme les dividendes, ils ne sont reconnus qu'à la date de décision de leur distribution. Ainsi, si cette catégorie

Des modèles de bilan, d'états de résultat et d'états de flux de trésorerie intermédiaires sont présentés en annexe jointe à la présente norme.

11. Pour les entreprises dont l'activité est particulièrement saisonnière, il peut être utile de présenter des informations financières pour les douze mois finissant à la date d'arrêté de la

situation financière intermédiaire, comparées par rapport aux données des douze mois précédents. En conséquence, les entreprises ayant une activité particulièrement saisonnière, sont encouragées à présenter de telles informations en plus de celles énoncées dans le paragraphe précédent.

Importance relative des éléments à présenter dans les états financiers intermédiaires

12. Afin de décider comment reconnaître, mesurer, classer ou présenter un élément dans des états financiers intermédiaires, le seuil de signification devrait être évalué par rapport aux données financières de la période intermédiaire en question. En procédant à l'évaluation du seuil de signification, il faut reconnaître que les mesures intermédiaires sont basées d'une manière beaucoup plus extensive sur des estimations que ne le sont les mesures appliquées aux données des états financiers annuels.

Divulgaration dans les états financiers annuels

13. Si l'estimation d'un montant présenté dans des états financiers intermédiaires change d'une manière significative durant la période finale de l'exercice, alors qu'il n'y a pas eu publication d'autres états financiers pour cette période intermédiaire finale, la nature et le montant de ce changement d'estimation doivent être divulgués dans une note aux états financiers de fin d'exercice.

Reconnaissance et mesure

14. Une entreprise doit appliquer les mêmes méthodes comptables dans ses états financiers intermédiaires que celles qui sont appliquées dans les états financiers annuels, sauf s'il s'agit de changements de méthodes effectués après la date des états financiers annuels de l'exercice précédent et devant être inclus dans les états financiers annuels de l'exercice en cours. Néanmoins, la fréquence d'arrêt des états financiers par une entreprise (annuelle, semestrielle ou trimestrielle) ne doit pas avoir un effet sur la mesure de ses résultats annuels.

15. La mesure pour les besoins des états financiers intermédiaires doit être effectuée en prenant la période allant du début de l'exercice jusqu'à la date d'arrêt intermédiaire. On peut être appelé à procéder à des changements dans l'estimation de montants d'une période à une autre durant l'exercice en cours jusqu'à l'estimation finale pour les besoins d'arrêt des états financiers annuels, sans que la modification des estimations intermédiaires n'ait d'incidences sur le traitement de l'estimation de fin d'exercice. Toutefois, les méthodes de reconnaissance des actifs, des passifs, des produits et des charges de la période intermédiaire sont les mêmes que celles appliquées pour les états financiers annuels.

16. Les procédures de mesure à suivre pour l'établissement d'états financiers intermédiaires doivent être conçues de manière à assurer la publication d'une information fiable, pertinente et appropriée pour la compréhension de la situation financière et de la performance de l'entreprise. Bien que les mesures dans les états financiers intermédiaires et annuels sont souvent basées sur des estimations raisonnables, il convient de préciser que la préparation des états financiers intermédiaires nécessite généralement une plus grande utilisation des méthodes d'estimation que la préparation des états financiers annuels.

Traitement des flux saisonniers, cycliques ou occasionnels

17. Les revenus que l'entreprise perçoit d'une manière saisonnière, cyclique ou occasionnelle au courant de l'exercice ne doivent être ni anticipés ni différés dans les états financiers intermédiaires, lorsque ce type d'anticipation ou de report n'est pas admis à la date de clôture de l'exercice.

de revenus est reconnue pendant une période, elle ne peut être différée, ne serait-ce pour une partie, sur la période suivante. Cela aurait été le cas si on avait à arrêter des états financiers annuels. La reconnaissance des dividendes décidés au cours d'un exercice ne peut être différée sur l'exercice suivant, ni anticipée au niveau des états financiers de l'exercice antérieur. Ce traitement ne sera pas le même, pour les autres catégories de revenus dont la reconnaissance se fait de manière périodique et systématique, indépendamment de leurs dates d'encaissement. Il en est ainsi, par exemple, pour les loyers dont la reconnaissance comme revenu se fait par période courue.

18. Les coûts que l'entreprise encourt d'une manière irrégulière au courant d'un exercice doivent être anticipés ou différés dans les états financiers intermédiaires lorsqu'il est possible d'anticiper ou de différer ce type de coûts à la date de clôture de l'exercice.

Modifications apportées aux états financiers intermédiaires antérieurs

19. Un changement dans les méthodes comptables, et à moins d'énonciation contraire par une norme comptable, doit engendrer la modification des états financiers relatifs aux périodes intermédiaires antérieures de l'exercice en cours et les mêmes états des exercices précédents.

Date d'application

20. La présente norme comptable est applicable aux états financiers relatifs aux exercices ouverts à partir du 1er Janvier 1999.

Annexe à la norme NC 19

La présente annexe fournit, à titre d'illustration, des modèles d'application du paragraphe 10 de la Norme Comptable NC 19 relative aux Etats Financiers Intermédiaires et ce dans le but de faciliter la compréhension de ses dispositions.

Les illustrations concernent aussi bien les entreprises qui publient des états financiers semestriels que celles qui publient des états couvrant des périodes plus courtes :

- les entreprises qui publient des états financiers semestriels (selon le modèle de présentation de référence) peuvent s'inspirer des illustrations figurant aux annexes 1, 2 et 4.
- les entreprises qui publient des états financiers semestriels (selon le modèle de présentation autorisé) peuvent s'inspirer des illustrations figurant aux annexes 1, 3 et 5.
- les entreprises qui publient des états financiers couvrant des périodes intermédiaires plus courtes que le semestre (selon le modèle de présentation de référence) peuvent s'inspirer des illustrations figurant aux annexes 1, 4 et 6.
- les entreprises qui publient des états financiers couvrant des périodes intermédiaires plus courtes que le semestre (selon le modèle de présentation autorisée) peuvent s'inspirer des illustrations figurant aux annexes 1, 5 et 7.

Annexe 1
Modèle du Bilan (Entreprise)

BILAN au
(Exprimé en dinars)

Notes	à fin période n	à fin période n n-1	au 31/12 n-1
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	x	x	x
Moins : amortissements	(x)	(x)	(x)
	x	x	x
Immobilisations corporelles	x	x	x
Moins : amortissements	(x)	(x)	(x)
	x	x	x
Immobilisations financières	x	x	x
Moins : provisions	(x)	(x)	(x)
	x	x	x
Total des actifs immobilisés	x	x	x
Autres actifs non courants	x	x	x
Total des actifs non courants	x	x	x
Actifs courants			
Stocks	x	x	x
Moins : provisions	(x)	(x)	(x)
	x	x	x
Clients et comptes rattachés	x	x	x
Moins : provisions	(x)	(x)	(x)
	x	x	x
Autres actifs courants	x	x	x
Placements et autres actifs financiers	x	x	x
Liquidités et équivalents de liquidités	x	x	x
Total des actifs courants	x	x	x
Total des actifs	x	x	x

Annexe 1 (suite)
Modèle du Bilan (Entreprise)

BILAN au (Exprimé en dinars)

	Notes	à fin période n	à fin période n-1	au 31/12n-1
Capitaux Propres et Passifs Capitaux propres				
Capital social		x	x	x
Réserves		x	x	x
Autres capitaux propres		x	x	x
Résultats reportés		x	x	x
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		x	x	x
Résultat de l'exercice		x	x	x
Total des capitaux propres (avant affectation)		x	x	x
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts		x	x	x
Autres passifs financiers		x	x	x
Provisions		x	x	x
Total des passifs non courants		x	x	x
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés		x	x	x
Autres passifs courants		x	x	x
Concours bancaires et autres passifs financiers		x	x	x
Total des passifs courants		x	x	x
Total des passifs		x	x	x
Total des capitaux propres et des passifs		x	x	x

Annexe 2
Modèle de l'état de résultat (présentation de référence)
(Entreprise)

État de Résultat
(exprimé en dinars)

	Notes	Période n	Période n-1	Exercice n-1
Revenus		X	X	X
Coût des ventes		(X)	(X)	(X)
Marge brute		X	X	X
Autres produits d'exploitation		X	X	X
Frais de distribution		(X)	(X)	(X)
Frais d'administration		(X)	(X)	(X)
Autres charges d'exploitation		(X)	(X)	(X)
Résultat d'exploitation		X	X	X
Charges financières nettes		(X)	(X)	(X)
Produits des placements		X	X	X
Autres gains ordinaires		X	X	X
Autres pertes ordinaires		(X)	(X)	(X)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		X	X	X
Impôt sur les bénéfices		X	X	X
Résultat des activités ordinaires après impôt		X	X	X
Éléments extraordinaires (Gains/Pertes)		X	X	X
Résultat net de l'exercice		X	X	X
Résultat net de l'exercice		X	X	X
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		X	X	X
Résultat après modifications comptables		X	X	X

Annexe 3
Modèle de l'état de résultat (présentation autorisée)
(Entreprise)

État de Résultat (exprimé en dinars)

	Notes	Période n	Période n-1	Exercice n-1
Revenus				
Produits d'exploitation		x	x	x
Production immobilisée		x	x	x
Total des produits d'exploitation		x	x	x
Charges d'exploitation		x	x	x
Variation des stocks des produits finis et des encours (en+ ou-)		x	x	x
Achats de marchandises consommés		x	x	x
Achats d'approvisionnements consommés		x	x	x
Charges de personnel		x	x	x
Dotations aux amortissements et aux provisions		x	x	x
Autres charges d'exploitation		x	x	x
Total des charges d'exploitation		(x)	(x)	(x)
Résultat d'exploitation		x	x	x
Charges financières nettes		(x)	(x)	(x)
Produits des placements		x	x	x
Autres gains ordinaires		x	x	x
Autres pertes ordinaires		(x)	(x)	(x)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		x	x	x
Impôt sur les bénéfices		(x)	(x)	(x)
Résultat des activités ordinaires après impôt		x	x	x
Éléments extraordinaires (Gains/Pertes)		x	x	x
Résultat net de l'exercice		x	x	x
Résultat net de l'exercice		x	x	x
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		x	x	x
Résultat après modifications comptables		x	x	x

Annexe 4
Modèle de l'état de flux de trésorerie (modèle de référence)
(Entreprise)

État des flux de trésorerie de la période
(exprimé en dinars)

	Notes	Du 1/1 à fin Période n	Du 1/1 à fin Période n-1	Au 31/12 n-1
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients		x	x	x
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		x	x	x
Intérêts payés		x	x	x
Impôts sur les bénéfices payés		x	x	x
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		x	x	x
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		x	x	x
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		x	x	x
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		x	x	x
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		x	x	x
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		x	x	x
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions		x	x	x
Dividendes et autres distributions		x	x	x
Encaissements provenant des emprunts		x	x	x
Remboursement d'emprunts		x	x	x
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		x	x	x
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		x	x	x
Variation de trésorerie		x	x	x
Trésorerie au début		x	x	x
Trésorerie à la fin		x	x	x

Annexe 5
Modèle de l'état de flux de trésorerie
(Modèle autorisé)
(Entreprise)

État des flux de trésorerie de la période
(exprimé en dinars)

	Notes	Du 1/1 à fin Période n	Du 1/1 à fin Période n-1	Au 31/12 n-1
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		x	x	x
Ajustements pour :				
• Amortissements et provisions		x	x	x
• Variation des :		x	x	x
- Stocks		x	x	x
- Créances		x	x	x
- Autres actifs		x	x	x
- Fournisseurs et autres dettes		x	x	x
• Plus ou moins-values de cession		x	x	x
• Transfert de charges		x	x	x
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		x	x	x
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		x	x	x
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		x	x	x
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		x	x	x
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		x	x	x
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		x	x	x
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions		x	x	x
Dividendes et autres distributions		x	x	x
Encaissements provenant des emprunts		x	x	x
Remboursement d'emprunts		x	x	x
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		x	x	x
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		x	x	x
Variation de trésorerie		x	x	x
Trésorerie au début		x	x	x
Trésorerie à la fin		x	x	x

Annexe 6
Modèle de l'état de résultat (présentation de référence)
(Entreprise)

Etat de Résultat de la période
(exprimé en dinars)

	Notes	Période (n)	Période (n-1)	Du 1/1 à fin période n	Du 1/1 à fin période (n-1)	Au 31/12 (n-1)
Revenus		x	x	x	x	x
Coût des ventes		(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Marge brute		x	x	x	x	x
Autres produits d'exploitation		x	x	x	x	x
Frais de distribution		(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Frais d'administration		(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Autres charges d'exploitation		(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Résultat d'exploitation		x	x	x	x	x
Charges financières nettes		(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Produits des placements		x	x	x	x	x
Autres gains ordinaires		x	x	x	x	x
Autres pertes ordinaires		(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Résultat des activités ordinaires (avant impôt)		x	x	x	x	x
Impôt sur les bénéfices		x	x	x	x	x
Résultat des activités ordinaires après impôt		x	x	x	x	x
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		x	x	x	x	x
Résultat net de l'exercice		x	x	x	x	x
Résultat net de l'exercice		x	x	x	x	x
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		x	x	x	x	x
Résultat après modifications comptables		x	x	x	x	x

Annexe 7
Modèle de l'état de résultat (présentation autorisé)
(Entreprise)

Etat de Résultat de la période
(exprimé en dinars)

	Notes	Période (n)	Période (n-1)	Du 1/1 à fin période n	Du 1/1 à fin période (n-1)	Au 31/12 (n-1)
Produits d'exploitation						
Revenus		x	x	x	x	x
Autres produits d'exploitation		x	x	x	x	x
Production immobilisée		x	x	x	x	x
Total des produits d'exploitation		x	x	x	x	x
Charges d'exploitation						
Variation des stocks des produits finis et des encours (en+ ou-)		x	x	x	x	x
Achats de marchandises consommés		x	x	x	x	x
Achats d'approvisionnements consommés		x	x	x	x	x
Charges de personnel		x	x	x	x	x
Dotations aux amortissements et aux provisions		x	x	x	x	x
Autres charges d'exploitation		x	x	x	x	x
Total des charges d'exploitation		(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Résultat d'exploitation		x	x	x	x	x
Charges financières nettes		(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Produits des placements		x	x	x	x	x
Autres gains ordinaires		x	x	x	x	x
Autres pertes ordinaires		M	(x)	(x)	(x)	(x)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		x	x	x	x	x
Impôt sur les bénéfices		(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Résultat des activités ordinaires après impôt		x	x	x	x	x
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		x	x	x	x	x
Résultat net de l'exercice		x	x	x	x	x
Résultat net de l'exercice		x	x	x	x	x
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		x	x	x	x	x
Résultat après modifications comptables		x	x	x	x	x